

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt-deux février, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 28

N° 2/2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2018

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Freddy HERVOCHON, Marie-Bernadette BOUREAU, Jacques CHATEAU, Nicole LE BLEVENEC, Régis BERBETT, Adjoint, Yves SALLARD, Bénédicte PICHENOT, Laurent LOUVET, Jacqueline GAUDIN, Yannic FLYNN, Béatrice KERBOUL, Gwénaëlle PENISSON, Philippe LEMAIRE, Chantal SUREAU, Marie-Claire GOBIN, Jacques EPERVRIER, Luc ELINEAU, Martine OIZILLON et Erwan GOUIFFES, Conseillers municipaux.

EXCUSES : Nicole CHOTARD (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Camille AUTRUSSEAU (pouvoir à Jacques GARREAU), Audrey GUITTONNEAU (pouvoir à Jacques CHATEAU), Grégory SIRAUDEAU (pouvoir à Régis BERBETT), Julien LE COUTURIER (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Gwénaëlle THOMAS (pouvoir à Jacques EPERVRIER) et Roger BLANLOT (pouvoir à Erwan GOUIFFES).

ABSENTE : Kaldia MORIN

1) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU CONSEIL DES SAGES – ANNEE 2017

Exposé : Madame Boureau

Le Conseil des Sages a continué ses activités avec la même ardeur. 2017 a été l'année du renouvellement par moitié des membres.

Comme chaque année les Sages se sont réunis en plénières les : 30 janvier, 19 juin, 2 octobre et le 11 décembre 2017 pour l'installation du nouveau Conseil des Sages.

La commission environnement

La commission s'est largement investie sur le dossier de l'inventaire des « arbres remarquables » Ce travail permet d'inscrire pour protection les arbres identifiés remarquables dans le prochain PLUm. Actuellement, le travail de la commission s'oriente sur le cheminement entre Saint-Aignan de Grand Lieu et Bouaye dans les secteurs de la Jouetterie et les Terres Quartières.

A la demande de M le Maire, la commission a travaillé sur un projet de règlement du parc de la Mévellière.

La commission solidarité

Plusieurs Sages se sont déplacés à Saint-Nazaire, il s'agissait de visiter la résidence « appart'Seniors » et de bénéficier de la présentation du concept dans sa globalité.

La commission poursuit ses travaux sur le projet de « mobilité solidaire » à la demande de Mme Boureau.

La commission urbanisme

En 2015, la commission urbanisme avait répertorié et édité un document sur les venelles de la commune. Cette année, le travail a consisté dans la reprise en détail de chacune d'elles pour leur intégration au PLUm.

La commission travaille sur une plaquette de circuits courts alimentaires qui permettra aux Boscéens d'aller à la rencontre des producteurs de la commune ou communes voisines pratiquant la vente directe.

L'Infos Sages annuel informe tous le Boscéens des diverses activités.

Le congrès national s'est déroulé à Montceau les Mines en Saône-et-Loire, les 13 et 14 octobre avec la participation de Mme Bouyer -Lagrenée / Mme Boureau / M Morisson

Les thèmes des ateliers ont été sont les suivants :

1. Rendre le numérique accessible à tous
2. Le numérique contribue-t-il aux relations avec les habitants de la cité ?
3. Le numérique renforce-t-il l'expression citoyenne et la réflexion collective ?
4. Démonstration et appropriation du nouveau site de la Fédération des Villes et Conseil de Sages

Anniversaire Couéron

Sur invitation trois Sages ont participé à l'anniversaire des 20 ans du Conseil de Sages de Couéron. Le débat a porté sur l'évolution des Conseils de Sages et l'intervention de Christian Amossé sur les sujets d'accessibilité, de trottoirs et de venelles.

La rencontre régionale a eu lieu le 17 novembre à Saint-Brévin les Pins avec la présence de Mme Boureau / M Erard / M Zadra.

Les ateliers ont abordé les sujets de :

1. Transmissions intergénérationnelles
2. Bien-vivre ensemble
3. Déplacements alternatifs

Elections du 30 novembre 2017

Afin de renouveler le Conseil des Sages, les électeurs de plus de 60 ans déchargés d'obligations professionnelles, des bureaux de vote n° 2,4,6 et 7 étaient appelés à déposer leur candidature en mairie. Une réunion publique de présentation du Conseil des Sages fut organisée le 9 novembre en présence de Jacques Auxiette l'un des fondateurs de la Fédération des Villes et des Conseils des Sages en 1993.

Neuf Sages sont arrivés au terme de leur engagement, deux d'entre eux ont fait le choix de représenter leur candidature aux élections du 30 novembre.

Ce sont quatorze Boscéens qui ont fait acte de candidature à cette élection, douze d'entre eux ont été élus pour un mandat de six ans.

Installation du nouveau conseil des sages

Ont été élus sur le bureau :

- n°2 : Jacques Royer, Georges Gobin, Jean-Philippe Hugues
- n°4 : Françoise Leblanc, M Maubert, Christian Faurel,
- n°6 : Chantal Thomas, Simone Pernet, Joaquim Diner
- n°7 : Annick Deniau, Jean Erard, Suzanne Schroetter

L'installation du nouveau Conseil des Sages a eu lieu le 11 décembre 2017. Les Sages ont fait le choix de travailler en deux commissions :

- vivre ensemble solidaire
- cadre de vie urbanisme

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du bilan d'activités 2017 du Conseil des Sages.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du bilan d'activités 2017 du Conseil des Sages.

2) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

La Ville de Bouaye porte un projet de renouvellement du revêtement du terrain de football synthétique situé au Stade Tougeron.

Ce projet est susceptible de faire l'objet d'un soutien financier au titre du dispositif « Equipements » du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.)

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est principalement alimenté par la Fédération Française de Football mais aussi par la Ligue du Football Professionnel (LFP), par une contribution économique destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Financement	Montant H.T.	Taux
F.A.F.A.	50 171,32 €	20,00 %
Autofinancement	200 685,28 €	80,00 %
TOTAL	250 856,60 €	100,00 %

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 14 février 2018,

- De solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) pour le projet de renouvellement du revêtement du terrain de football synthétique du stade Tougeron ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document en rapport avec la présente demande.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- De solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) pour le projet de renouvellement du revêtement du terrain de football synthétique du stade Tougeron ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document en rapport avec la présente demande.

3) ACQUISITION DE LA PARCELLE AK 311 SISE L'ETIER

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

La parcelle cadastrée AK n° 311, d'une superficie de 117 m², se situe au carrefour de la rue de Saint Aignan et du chemin de la Garelière. Ce secteur connaît des problèmes de stationnement anarchique le long des axes routiers. Aussi, afin de constituer une réserve foncière pour y réaliser à terme des places de stationnements complémentaires aux abords de la Place des Pêcheurs, la commune de Bouaye souhaite acquérir cette parcelle.

Par courrier en date du 26 janvier 2018, l'agence immobilière CREPY Immobilier, 12 rue de Nantes à BOUAYE, agissant pour le compte de M. Albert FRUCCO, propriétaire de la parcelle AK 311, a proposé la vente de ce bien au prix de 20 000 €, augmenté des frais d'agence de 4 000 €, soit un prix total de 24 000 €. Cette parcelle, située en zone UCp (secteur de villages, hameaux ou écarts à caractère patrimonial) au Plan Local d'Urbanisme, est bâtie et comprend un garage d'une surface de 12 m².

Il est précisé que l'ensemble des frais d'acte inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune et que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial de Maîtres BODIGUEL-CHAMPENOIS, 2 rue du Lac, à Bouaye (44830).

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et Développement économique du 06 février 2017,

- De décider l'acquisition par la commune de Bouaye de la parcelle bâtie cadastrée AK n°311, sise L'Etier, d'une contenance de 117 m², appartenant à M. Albert FRUCCO, pour un montant de 20 000 € augmenté des frais de l'agence immobilière CREPY Immobilier d'un montant de 4 000 €, soit un prix total de 24 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition par la commune de Bouaye de la parcelle bâtie cadastrée AK n°311, sise L'Etier, d'une contenance de 117 m², appartenant à M. Albert FRUCCO, pour un montant de 20 000 € augmenté des frais de l'agence immobilière CREPY Immobilier d'un montant de 4 000 €, soit un prix total de 24 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

4) PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION DE POSTE – DIRECTION DES SERVICES FONCTIONNELS

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Suite au départ en retraite d'un agent en CDI au service Ressources Humaines Finances, un poste statutaire a été créé lors du conseil municipal du 30 juin 2017 dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Suite à la procédure de recrutement, il convient d'ajuster le grade et le temps de travail et de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe en lieu et place du poste d'adjoint administratif.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 14 février 2018,

- De **créer** un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps non complet 31.5/35h,
- De **modifier** le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018, chapitre 012.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Crée** un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps non complet 31.5/35h,
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence.

5) PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION DE POSTE – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Suite à la réflexion lancée en 2017 sur l'organisation de la direction des services techniques, le conseil municipal avait décidé de renforcer l'encadrement en créant, lors de la séance du 30 juin 2017, un poste de responsable Patrimoine Bâti dans le cadre d'emploi des techniciens.

Suite à la procédure de recrutement, il convient d'ajuster le grade et de créer un poste de technicien en lieu et place du poste technicien principal 2^e classe.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 14 février 2018,

- De **créer** un poste de technicien à temps complet,
- De **modifier** le tableau des effectifs en conséquence,

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2018, chapitre 012.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Crée** un poste de technicien à temps complet,
- **Modifier** le tableau des effectifs en conséquence,

6) PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ACTIONS SCOLAIRES
--

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Afin de mieux reconnaître le niveau de responsabilité du poste de responsable du service jeunesse et suite à l'obtention du concours d'animateur territorial de l'agent titulaire qui assure cette fonction, il est proposé de créer un poste d'animateur territorial en lieu et place d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 14 février 2018,

- De **créer** un poste d'animateur à temps complet,
- De **modifier** le tableau des effectifs en conséquence,

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2018, chapitre 012.

Le poste initial sera supprimé une fois que l'avis du comité technique aura été recueilli.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Crée** un poste d'animateur à temps complet,
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence.

7) EVOLUTION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

La ville de Bouaye a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) prévu par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 au 1^{er} avril 2017.

Il apparaît que le dispositif adopté ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux problématiques rencontrées par la collectivité en termes d'attractivité notamment.

Aussi, il est proposé aujourd'hui de le faire évoluer et de le revaloriser. Pour cela, les montants fixes vont être remplacés par un montant plancher et un montant plafond pour chaque niveau de fonction.

Montants de référence :

Chaque cadre d'emplois est réparti en fonction de groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

- Direction générale des services
- Responsabilité d'une direction
- Coordination d'équipe pluridisciplinaire ou responsable de service à fort niveau d'expertise
- Responsabilité d'un service avec ou sans encadrement
- Agent
- Sujétion particulière : fonction de tuteur d'un contrat aidé ou d'un apprenti = + 50 €

Il est proposé de fixer les groupes et les montants mensuels de la manière suivante :

CATEGORIE A

GRADE	GROUPE	FONCTION	MONTANT PLANCHER / PLAFOND IFSE en €
ATTACHE	1	DGS de 2 structures	1 360 / 1400
	2	DGS	680 / 1400
	3	directeur	445 / 699
	4	coordinateur	270 / 479
INGENIEUR	1	directeur	445 / 699
	2	coordinateur	270 / 479
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	1	directeur	445 / 699

	2	coordinateur	270 / 479
	3	responsable	200 / 279
	4	agent	148 / 209

CATEGORIE B

GRADE	GROUPE	FONCTION	MONTANT PLANCHER / PLAFOND IFSE en €
REDACTEUR	1	coordinateur	270 / 479
	2	responsable	200 / 279
ANIMATEUR	1	coordinateur	270 / 479
	2	responsable	200 / 279
TECHNICIEN	1	coordinateur	270 / 479
	2	responsable	200 / 279
ASSISTANT DE CONS. DU PATRIMOINE	1	coordinateur	270 / 479
	2	responsable	200 / 279
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1	directeur	445 / 699
	2	coordinateur	270 / 479
	3	responsable	200 / 279

CATEGORIE C

GRADE	GROUPE	FONCTION	MONTANT PLANCHER / PLAFOND IFSE en €
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	responsable	200 / 279
	2	agent	148 / 209
ADJOINT D'ANIMATION	1	responsable	200 / 279
	2	agent	148 / 209
ADJOINT DU PATRIMOINE	1	responsable	200 / 279
	2	agent	148 / 209
ADJOINT TECHNIQUE	1	responsable	200 / 279
	2	agent	148 / 209
AGENT DE MAITRISE	1	coordinateur	270 / 479
	2	responsable	200 / 279
	3	agent	148 / 209
ATSEM	1	responsable	200 / 279
	2	agent	148 / 209
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	1	responsable	200 / 279
	2	agent	148 / 209

Les agents disposant d'un régime indemnitaire antérieur d'un montant supérieur à celui de l'IFSE mis en place dans la présente délibération le conservent à titre personnel.

Les autres dispositions de la délibération du 30 mars 2017 restent en vigueur.

Il est proposé au Conseil Municipal.

Vu les avis du Comité Technique en date du 7 novembre 2017, du 1^{er} et du 15 février 2018,
Vu l'avis de la Commission affaires générales du 14 février 2018,

- de modifier l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.
- de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- modifie l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.
- prévoit la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget.

8) INFORMATION – COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

de la délibération du 10 avril 2014 :

Néant

de la délibération du 10 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle :

Néant

Jacques GARREAU

Chantal SUREAU

Freddy HERVOCHON

Marie-Claire GOBIN

Marie-Bernadette BOUREAU

Jacques EPERVRIER

Jacques CHATEAU

Luc ELINEAU

Nicole LE BLEVENEC

Martine OIZILLON

Régis BERBETT

Erwan GOUIFFES

Yves SALLARD

Bénédicte PICHENOT

Laurent LOUVET

Jacqueline GAUDIN

Yannic FLYNN

Béatrice KERBOUL

Gwénaëlle PENISSON

Philippe LEMAIRE